

/Mz.J.-B./

REPUBLIQUE DU RUANDA  
PREFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 17 octobre 1961.-

KIBUNGU



1812

N° 237/AI.33/02/G.P.-

OBJET:

Votre requête.-  
NGIRIMANDWA

A Monsieur DESMET, Commissaire  
à la Justice,  
à

--K I G A L I.--

Monsieur le Commissaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce nommé NGIRIMANDWA, originaire de GAHORORO, Commune VUMWE, voudrait que vous puissiez avancer sa demande d'annulation du délai réglementaire au Parquet afin qu'il puisse palabrer maintenant.

Par suite des anciennes mauvaises coutumes de l'un ou l'autre du personnel judiciaire, le susnommé a été fort trompé au Tribunal de Territoire, perdant ainsi trois vaches: lui laissant ainsi le soin de vous donner plus de détails, ou au Parquet.

L'Administrateur de Territoire, ff,  
DE WEERD, G.-

Le Préfet,  
GASUHUKE, Ph.-